

Faisant suite à l'article de presse de Médiapart diffusé le 5 avril 2021 visant la gestion de l'Institut Gustave Baguer à Asnières-sur-Seine (92), la FNSF dénonce la maltraitance envers les Sourds qui existe depuis bien des années au sein de nombreux Établissements et Services médico-sociaux. La maltraitance dont souffrent les enfants Sourds est banalisée ! Maltraitance linguistique, déprivation langagière, maltraitance physique et psychique...

L'État reste sourd et aveugle à ce qui se passe !

Plusieurs formes de maltraitance existent depuis longtemps au sein des écoles spécialisées, comme le mentionne le rapport du Sénat¹. Jusqu'ici, il était impossible pour nous, à la FNSF, de réagir en raison d'un manque de preuves. Surtout, l'omerta due au fait que les professionnels tenus au secret ne puissent rien dévoiler, que les enfants Sourds privés de langue ne puissent communiquer et exprimer leur souffrance dans ces écoles, que les parents ne soient pas bien informés des droits de leurs enfants Sourds et préfèrent écouter les professionnels, ne nous permettait pas d'avancer sur ce dossier. L'article de Médiapart permet de lever un coin du voile.

Les élèves Sourds n'osent pas témoigner par peur de la répression, par résignation voire par auto-censure, sous l'effet des traumatismes. Les Sourds ayant souvent l'habitude de subir des souffrances et des discriminations n'ont pas forcément conscience de la gravité des faits.

La FNSF souhaite dénoncer l'inaction relative des organismes de tutelle que sont l'ARS et la MDPH qui, dans ce cas, ont favorisé la gestion du budget au détriment du bien-être des enfants Sourds de l'Institut malgré de nombreuses alertes. Les situations décrites dans l'article du journal relèvent, selon la FNSF, de la non-assistance à personne en danger et de la discrimination. De surcroît, il s'agit d'une violation de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme qui impose à l'Etat l'obligation de protéger la vie des enfants vulnérables placés sous sa responsabilité face à un risque grave et imminent et de l'article 3 de cette Convention qui interdit les traitements inhumains et dégradants, ces traitements ayant un impact psychologique plus important sur des mineurs vulnérables

L'affaire rendue publique par Médiapart est révélatrice d'une situation qui n'est malheureusement pas unique. En effet, les problèmes existaient auparavant et concernent aussi depuis des décennies d'autres Établissements et Services médico-sociaux accueillant les élèves Sourds en France. C'est pourquoi la FNSF souhaite alerter l'État et demande la mise en œuvre d'une enquête sur le traitement des enfants Sourds dans les établissements relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Par ailleurs, dans le but de recueillir les témoignages, la FNSF lance un appel à vous tous, Sourds, parents d'enfants Sourds, professionnels, et surtout aux jeunes Sourds victimes... sous le hashtag : **#MeTooSourd**